

Le présent document s'adresse aux utilisateurs du portail des cours en ligne CLIC.

Tout contenu affiché sur LA PLATE-FORME CLIC contenant des œuvres publiées (ou une partie de celles-ci) est assujéti aux normes et restrictions du *Tarif provisoire d'Access Copyright pour les établissements d'éducation postsecondaire pour la période 2011-2013*.

Avant d'afficher vos documents dans le portail des cours en ligne CLIC, assurez-vous que le contenu de ceux-ci respecte les restrictions et les procédures suivantes :

RESTRICTIONS :

° extraits de manuels académiques

- a. Les extraits ne peuvent pas représenter plus d'un chapitre et en aucun cas, dépasser 5 % du manuel;
- b. La trousse pédagogique ne doit pas contenir plus de deux extraits de manuels écrits par le même auteur et publiés chez le même éditeur au cours d'une période de cinq ans;
- c. La trousse pédagogique ne doit pas contenir plus de 50 % d'extraits tirés de manuels.

Note : Un extrait peut être une seule page, une série de pages consécutives, un chapitre ou une figure. Aucune modification ne peut être apportée à une figure.

° extraits d'ouvrages autres que les manuels académiques

- a. Jusqu'à 10 % d'une œuvre, à des fins de distribution dans une classe, dans le cas où les copies remises ne sont pas vendues;
- b. Jusqu'à 15 % d'une œuvre, dans le cas où les copies sont vendues et/ou des dossiers sont tenus à leur égard;
- c. Un chapitre complet d'une œuvre, s'il constitue moins de 20 % de celle-ci, et, au complet, une nouvelle, un poème, un article de revue ou de journal.

PROCÉDURES :

1. Vérifiez que le contenu des documents affichés dans le portail des cours en ligne CLIC respectent les limites et que les restrictions ne font pas partie des exclusions *Access*;
2. Les restrictions ne s'appliquent pas au contenu tiré de sources digitales;
3. Si le contenu de votre document excède les limites ci-dessus, il est possible d'obtenir une permission spéciale de la part d'*Access*. Pour obtenir cette permission spéciale, veuillez communiquer directement avec *Access* par téléphone au (800) 893-5777 ou par courriel à permissions@accesscopyright.ca afin de vous procurer un numéro de référence;
4. *Veillez également noter que les publications gouvernementales peuvent être reproduites avec l'autorisation du gouvernement, car elles ne font pas partie du Tarif provisoire d'Access Copyright pour les établissements d'éducation postsecondaire pour la période 2011-2013.*
5. Les œuvres figurants sur la Liste d'exclusion d'*Access Copyright* ne sont pas assujétiées aux restrictions ci-haut mentionnées. Une copie complète de la Liste d'exclusions *Access* est disponible au :
http://www.accesscopyright.ca/media/1771/access_copyright_exclusions_list.pdf

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Web de *Access Copyright* au :
<http://www.accesscopyright.ca>

Une copie de « Droit d'auteur...ça compte – quelques questions et réponses à l'intention du personnel enseignant » publié par le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) peut être consulté au :
<http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/12/droitdauteur.pdf>